

4^e APPEL À PROJETS POUR LE FONDS D'INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES DE L'ESTRIE

Sherbrooke, le 18 novembre 2011 – La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie et ses partenaires invitent les organismes sans but lucratif, les municipalités, les organismes municipaux et les organismes du réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux à soumettre une demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet dans le cadre du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes âgées. Une enveloppe de 124 000 \$ est rendue disponible pour mettre en œuvre des actions concrètes qui favorisent le mieux-être et l'épanouissement des personnes âgées et de leurs proches.

Rappelons les objectifs du Fonds qui sont :

- d'adapter les services et les infrastructures visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et des proches aidants;
- de soutenir la mise en place de mesures pour les proches aidants notamment les femmes;
- de stimuler et soutenir l'implication bénévole des personnes âgées.

« Depuis sa création en 2009, ce fonds doté d'une enveloppe de 450 000 \$ nous a permis d'octroyer un soutien financier à 17 projets ayant des retombées significatives tant à l'échelle locale que régionale. Nous encourageons fortement les organismes du milieu à se mobiliser et à bénéficier de ce fonds pour créer des milieux de vie de qualité pour nos âgées et nos proches aidants », de souligner la directrice générale de la CRÉ de l'Estrie, Madame Marie-Hélène Wolfe.

Ce 4^e et dernier appel à projets est rendu possible grâce à la participation financière de la CRÉ de l'Estrie, du ministère de la Famille et des Aînés, de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie et à la collaboration du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au partenariat important de la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie. Tous sont partenaires de l'entente spécifique « Adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie ».

Date limite pour déposer un projet

Les promoteurs ont jusqu'au vendredi 13 janvier 2012 pour déposer une demande d'aide financière à la CRÉ de l'Estrie. Le conseil d'administration de la CRÉ se prononcera sur les demandes le 28 mars 2012. Les documents nécessaires pour présenter une demande sont disponibles sur le site Web de la CRÉ de l'Estrie au www.creestrie.qc.ca/fondsaines.html.

À propos de la CRÉ de l'Estrie

La CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. Elle a pour mission de contribuer au développement économique, social, culturel, communautaire de la région de l'Estrie par la concertation, la planification et la coordination afin de favoriser l'épanouissement des personnes, des collectivités et des milieux.

-30-

Source : Marie-Hélène Wolfe - Directrice générale
Conférence régionale des élus de l'Estrie

Information : Judith Lavallée - Chargée de communications
Conférence régionale des élus de l'Estrie
819 563-1911, poste 229
jl@creestrie.qc.ca